

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6 Bid Fax: (780) 497-3510

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Dietary Fibre Analyzer				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
5K003-140742/A		2014-0	2-0	06
Client Reference No N° de ré	éférence du client	GETS F	Ref.	. No N° de réf. de SEAG
CGC		PW-\$E	EDN	M-305-10127
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	۱°۷	ME
EDM-3-36273 (305)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	n	Time Zone
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire
3.0				Mountain Standard
on - le 2014-02-24				Time MST
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	n: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Вι	uyer Id - Id de l'acheteur
Campbell (EDM), Brad			ed	m305
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	lo.	- N° de FAX
(780) 497-3911 ()		(780)	49	7-3510
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, service	ces et construction:			
CANADIAN GRAIN COMMIS	SSION			
GRAIN RESEARCH LAB				
1404-303 MAIN ST WINNIPEG				
Manitoba				
R3C3G8				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

5K003-140742/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CGC

EDM-3-36273

Analyseur automatique de la teneur en fibres alimentaires pour la Commission canadienne des grains

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe **A** Besoin

Appendix 1 la feuille de calcul ci-jointe sur les critères techniques obligatoires.

Annexe **B** Base de Paiement

5K003-140742/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CGC

EDM-3-36273

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30), Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-140742/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CGC

EDM-3-36273

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois *devant Alberta*, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique dachats cologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

Solicitation No. - N° de l'invitation $\label{eq:sol_sol} 5K003\text{--}140742/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CGC

EDM-3-36273

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

(a) Accommodant avec l'Annexe "A", l'Appendice 1 - les Critères de Spécification Techniques Obligatoires.

Les soumissionnaires sont tenus d'accomplir le Tableur de Critères de Spécification Technique Obligatoire et fournir la preuve documentaire comme exigé.

1.2 Évaluation financière

1.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-140742/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

cior

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CGC

EDM-3-36273

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines</u> et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5K003-140742/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CGC

EDM-3-36273

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la Commission canadienne des grains (CCG) la fourniture, la livraison et l'installation, et la formation d'un (1) analyseur automatique de la teneur en fibres alimentaires, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directric es/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le Mars 31, 2014.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Brad Campbell
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Plaza telus Nord
10025, avenue Jasper, 5e étage
Téléphone :(780) 497-3911
Télécopieur :(780) 497-3510

Courriel:brad.campbell@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5K003-140742/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CGC

travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-3-36273

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6. Paiement
6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat).
Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux

5K003-140742/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CGC

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier EDM-3-36273

6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois *devant Alberta*, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou

Solicitation No. - N° de l'invitation 5K003-140742/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CGC

File No. - N° du dossier EDM-3-36273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

modifications).

11. Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12), Assurances

5K003-140742/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CGC

File No. - N° du dossier EDM-3-36273

ANNEXE «A»

BESOIN

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la Commission canadienne des grains (CCG) requiert la fourniture, la livraison et l'installation et en s'entraînant d'un (1) analyseur automatique de la teneur en fibres alimentaires.

Contexte du besoin

Analyseur automatique de la teneur en fibres alimentaires pour la Commission canadienne des grains

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la Commission canadienne des grains (CCG) requiert la fourniture d'un système d'analyse entièrement automatisé pour déterminer la teneur en fibres alimentaires solubles et insolubles et la teneur en fibres alimentaires totale, selon la définition de la méthode officielle AOAC 991.43. L'analyse de la teneur en fibres alimentaires s'appuie sur des procédures gravimétriques, dans lesquelles les fibres sont séparées et pesées, et/ou sur un processus d'analyse dans lequel les composantes des fibres alimentaires sont estimées et intégrées au moyen d'une série de solutions enzymatiques ou chimiques.

La CCG est responsable de l'assurance de la qualité des céréales canadiennes. Les programmes de recherche du LRG appuient l'assurance de la qualité des grains par des activités d'analyse, de contrôle et de recherche-développement. La teneur en fibres alimentaires constitue un paramètre de qualité clé pour l'orge alimentaire à grains nus, une catégorie d'utilisation finale de l'orge récemment ajoutée au système de classement des grains de la CCG.

Le LRG entreprend plusieurs projets de recherche sur les aspects liés à la qualité de l'orge alimentaire à grains nus qui feront intervenir un grand nombre d'analyses. Les méthodes manuelles ou semi-automatiques existantes sont désuètes, trop longues et variables. Le LRG a besoin d'un système entièrement automatique d'analyse de la teneur en fibres alimentaires qui permet de traiter de nombreux échantillons tout en augmentant la précision et en réduisant le coût par analyse.

PRIÈRE DE CONSULTER LA FEUILLE DE CALCUL CI-JOINTE SUR LES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – APPENDIX 1

(Inclus comme un attachement électronique séparé)

Solicitation No. - N° de l'invitation 5K003-140742/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EDM-3-36273

CGC

ANNEXE «B »

BASE DE PAIEMENT

- Les Prix d'Unité Fermes doivent être la Destination FAB et inclure toute la livraison, en écoulant des charges, une Installation et en s'entraînant à la Commission de Grain canadienne, Winnipeg, Manitoba.
- Le Prix d'Unité Ferme doit inclure tous les prix pour le travail, le matériel, l'équipement, les instruments, le voyage/repas/logement et la supervision nécessaire pour les professeurs de fournir le travail.
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS, mais celle-ci sera ajoutée sur une ligne distincte sur toutes les factures établies dans le cadre d'un contrat.
- Tous les prix doivent être indiqués en dollars canadiens.

Élément	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Les réserves et la livraison, en incluant l'installation et l'entraînement, de la Fibre Alimentaire l'Analyseur dans l'acquiescement avec l'Exigence et les Critères de Spécification Techniques exposés dans l'Annexe "A".	1 lot	\$/lot	\$
	Prix s	soumissionné	é Évalué Total:	\$

Section des spécifications	Description	État C	Oui Non	Réponse du soumissionnaire	Renvoi à la soumission	Ce que doit contenir la proposition
	Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la Commission canadienne des grains (CCG) a besoin d'un (1) analyseur automatique de la teneur en fibres alimentaires.	N	emarque oécificati opositio ecevable	Remarque : Le soumissionnaire doit respecter toutes les spécifications obligatoires minimales énoncées à l'annexe « A ». Les propositions qui ne répondent pas à ces exigences seront jugées irrecevables et rejetées d'emblée.		ETAT: 0 = obligatoire; I = information; S = souhaitable
-	Partie 1 : SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU RENDEMENT		H			
2:	Tout l'équipement doit être neuf (il ne doit pas avoir été utilisé antérieurement pour des démonstrations ou des prêts), en ce sens qu'il ne doit pas inclure d'équipement de remise à neuf et que tout l'équipement doit être de fabrication courante.	0			L Q 6	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détaillées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
1.2	L'équipement doit être composé de matériel standard ne nécessitant pas de R et D ultérieure et il doit être en production actuellement, en date du présent avis relatif à la spécification applicable evou au numéro de pièce du fabricant d'équipement d'origine (FEO).	0			шая	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures déaillées qui démoritent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
1.3	Le système doit être complètement installé dans les quatre semaines suivant la livraison.	0			ш ы	Fournir de la documentation et des brochures détaillées avec la proposition
4.1	Le soumissionnaire doit être un vendeur autorisé de l'article qu'il propose au gouvernement.	0			L 2	Fournir de la documentation et des brochures détaillées avec la proposition
2	Partie 2 : SPÉCIFICATIONS DE L'APPAREIL					
2.1	L'appareil doit effectuer une analyse automatique de la teneur en fibres alimentaires solubles, insolubles et totales selon la méthode AOAC 991.43.	0			шою	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détailées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
2.2	Toutes les étapes du processus d'analyse, y compris le chauffage, l'agitation, la filtration et le rinçage, doivent être contrôlées par des microprocesseurs pour garantir la précision de la récétabilité.	<u> </u>			L Q S	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détaillées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
2.3	Tous les agents réactifs doivent être ajoutés automatiquement à toutes les étapes de l'analyse.				L D S	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détaillées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
2.4	L'appareil doit être autonome et ne nécessiter aucun bain-marie ou collecteur de filtration externe.				шаs	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détaillées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
2.4	L'appareil doit pouvoir effectuer des extractions et des filtrations successives automatisées sans intervention d'un technicien.				шо	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détaillées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
2.6	L'appareil doit pouvoir effectuer au moins dix-huit (18) analyses dans une journée de travail normale de huit (8) heures.	<u> </u>			шσσ	Fournir, avec la proposition, de la documentation et des brochures détailées qui démontrent la conformité avec les spécifications de la demande de soumission
က	Partie 3 : SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES			•		
3.1	Les exigences électriques relatives à l'appareil sont les suivantes : 110/120 v; 50/60 Hz.	0			ш <u>м</u>	Fournir de la documentation et des brochures détaillées avec la proposition
3.2	Le matériel doit être approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA), la CSA internationale ou un organisme national d'attestation pour le pays de fabrication (UE, UL) avant d'être expédié à la CG. La CG peut obtenir l'approbation de la CSA suivant l'acceptation pour autant qu'une norme nationale du pays de fabrication a été respectée, et que ledit matériel porte une étiquette pertinente attestant la certification.	0			T 2	Fournir de la documentation et des brochures détaillées avec la proposition
4	Partie 4 : LIVRAISON, INSPECTION ET EMBALLAGE					
4.1	Destination FAB : 303 ne Main, pièce 1327,Winnipeg (Manitoba), Incluant tous les frais de livraison et de déchargement à destination.	0			0 2	Confirmer votre engagement å respecter les exigences relatives å l'approvisionnement

	;		Nepolise du soullissionillaire	Renvoi a la soumission Ge	Ce que don contenir la proposition
L'inspection et l'acceptation se feront à Winnipeg à la satisfaction de l'utilisateur désigné ou d'un représentant autories. Le test d'acceptation comprendra l'utilisation de l'appareil dans diverses applications pour vérifier qu'il forcitionne suivant les normes de rendement menitonnées dans ce document. L'acceptation à ce moment ne limite en aucun cas le rendement attendu pendant la durée de vie de l'appareil ou les obligations du fournisseur durant la période de garantie.				Confirmer w relatives à f.	Confirmer votre engagement à respecter les exigences relatives à l'approvisionnement.
L'emballage et l'expédition doivent être conformes à la norme de l'industrie pour tous les articles afin de garantir qu'ils sont intacts à la réception. Des bordereaux d'emballage doivent accompagner daque en voir il incombe à l'entrepreneur de garantir la livraison sécuritaire de l'appareil, son installation sur place et son acception. Tous les articles demeureront sous la responsabilité de l'entrepreneur jusqu'à la livraison, l'inspection et l'acceptation de l'appareil, lous les fraits argagés pour le remplacement de metrieil défectueux devront étre assumés par l'entrepreneur. Les coûts liés au remplacement de matérieil edéfectueux devront fatre assumés par l'entrepreneur. Les coûts liés au remplacement de matérieil en dommagé durant le transport jusqu'à la destination finale devront être assumés par l'entrepreneur et le matériel ne sera pas considéré comme « livre », aux fins du respect des satjances des autremplacement et le matériel ne sera pas considéré comme « livre », aux fins du respect des satjances de la livraison, à moins que ledit matériel ne des soit pas endommagé et qu'il soit en détat de subir les essais d'acceptation à la réception.				Confirmer v relatives a 1	Confirmer votre engagement à respecter les exigences relatives à l'approvisionnement
Documents et manuels techniques. L'entrepreneur doit fournir avec chaque appareil livré un ansemble complet et à jour de documents pour l'utilisateur final. Il doit également fournir les manuels techniques de référence du fabricant d'origine pour chaque article livré. Les manuels doivent être en anglais.				Confirmer votre eng manuels techniques	Confirmer votre engagement à fournir la documentation et les manuels techniques
iciens ou chimistes de la CCG par au moins huit (8) heures pareil et à toutes les onnées.				Démontrer v	Démontrer votre engagement à rempir cette exigence.
0				Fournir de la exigence	Fournir de la documentation démontrant la conformité à cette exigence
des techniciens de service employés on donnée par le vendeur.				Fournir de le exigence	Fournir de la documentation démontrant la conformité à cette exigence
0				Fournir de la exigence	Fournir de la documentation démontrant la conformité à cette exigence
	0	0	0	0	